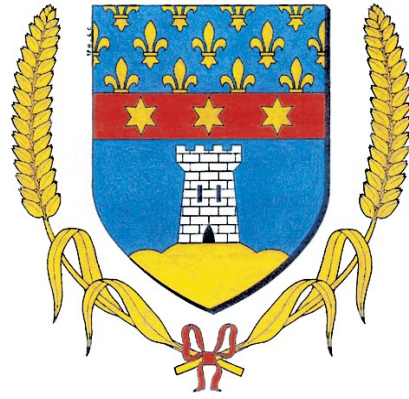




LA CHRONIQUE DE CHAMPMOTTEUX

N°60

Avril 2021



Cloche de l'Eglise Sainte-Madeleine - Champmotteux

Le mot du maire

En ce printemps 2021, il est bien difficile de savoir ce qu'il faut faire ou pas... zone rouge, zone verte, 10 ou 30 kilomètres autorisés, attestation ou pas. Ce qui est certain, c'est que le respect des gestes barrières et le port du masque restent nécessaires.

L'espoir repose sur l'accélération de la campagne de vaccination. Alors soyons patients et nous retrouverons nos petits plaisirs du quotidien et surtout le bonheur de retrouver nos proches sans peur de ce terrible virus.

Cette chronique vous permettra de prendre connaissance entre-autres des dernières informations sur les décisions municipales.

Un début d'année qui a permis de planifier (enfin!!) les deux grands chantiers à savoir la construction de la nouvelle mairie et la prochaine commercialisation de parcelles constructibles.

Le mois d'avril est également le mois au cours duquel chaque collectivité doit voter son budget. Comme depuis plusieurs années, la situation financière de notre commune est saine et nous permet de prévoir un programme d'investissement un peu plus soutenu.

Vous souhaitez être mieux informés, alors nous vous invitons à consulter le nouveau site «**champtomteux.fr**».

Lors de la précédente mandature, une commission jeunesse avait été mise en place.

Contexte sanitaire oblige, la promesse de la renouveler tarde à se réaliser. Mais soyons optimistes, des jours meilleurs arrivent. Jeunes champtomtois, n'hésitez pas, prenez part à la vie de votre village. Pour vous inscrire, rendez-vous à la fin de cette chronique.

Bien à vous

Jérôme Desnoue
Maire

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

Mardi de 10 h à 12 h

Mercredi de 10 h à 12 h

Jeudi de 10 h à 12 h

Samedi (permanence des élus) de 10 h à 12 h

Attention : les permanences ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires

Tél. mairie : 01.64.99.59.28 mairie.champmotteux@wanadoo.fr

En dehors de ces horaires et pour tous documents, informations, nous vous remercions de bien vouloir prendre rendez-vous.

Numéros d'urgence :

Pompiers 18

Police 17

Gendarmerie 01.64.95.00.14

Samu 91 15

Toutes urgences 112 (depuis tous les pays européens)

Samu social 115

Enfance en danger 119

Enfant disparu 116.000

EDF (sécurité, dépannage) 08.810.333.091

Champmotteux communique

Il est arrivé : Le nouveau site «www.champmotteux.fr» est ouvert

Vous voulez prendre connaissance des comptes rendus des conseils municipaux, des formalités d'urbanisme, d'inscriptions sur les listes électorales, n'hésitez pas rendez vous sur www.champmotteux.fr

Vous avez un compte facebook, rendez-vous sur la page «mairie de champmotteux»

Pour recevoir les alertes et les informations de la Commune, **téléchargez gratuitement votre application PANNEAUPOCKET** sur votre téléphone portable.

Vous ne communiquez ni votre numéro de téléphone, ni votre adresse mail pour être informé.

Etat civil

Bienvenue à :

Arthur Guérin né le 1^{er} février 2021 à Etampes

Toutes nos félicitations à ses parents.

Jeanne Tual nous a quittés le 12 mars 2021 dans sa 92^{ème} année.

Toutes nos condoléances à sa famille.

Elections régionales et départementales



Les élections régionales et départementales ont été reportées les 20 et 27 juin 2021.

Pour voter, vous avez jusqu'au 14 mai pour vous inscrire sur les listes électorales.

Vous pouvez faire votre demande :

• En ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

• Par courrier, en envoyant vos pièces justificatives et votre dossier d'inscription à la mairie

• Directement en mairie, en déposant vos pièces justificatives et votre dossier d'inscription

• Plus d'infos sur les pièces à fournir

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr>

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes pas encore inscrit à la journée défense et citoyenneté.

L'organisation de votre JDC s'effectue maintenant en ligne.

Il vous faut créer votre compte sur majdc.fr

* Vous n'êtes pas recensé : cliquez sur «je ne suis pas recensé». Vous êtes dirigé vers le site service-public.fr afin d'effectuer la démarche.

N'oubliez pas de transmettre votre adresse mail à la mairie pour faciliter les échanges avec le Service National.

* Vous êtes recensé mais vous n'avez pas encore de compte : une fois recensé, il vous faut attendre 6 mois pour créer un compte.

Collecte des encombrants

Attention, en 2021, un seul passage, celui-ci aura lieu vendredi 18 juin 2021

Les objets devront être déposés le jeudi 17 juin - soir

SIRTOM **CONSIGNES DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

COLLECTÉ – OUI 



Les encombrants trop souillés ne seront pas ramassés

COLLECTÉ – NON 



ATTENTION PAS PLUS DE 1.5 m³ PAR FOYER sinon AUCUN RAMASSAGE !

Suite à l'augmentation régulière du volume d'encombrants, le prestataire de collecte fait savoir qu'il respectera dorénavant strictement les termes du contrat à savoir, par adresse: 1.5 m³, une longueur de 2 m pour les objets rigides, 2 m pour les objets souples et un poids de 70 kg maximum.



Collecte des ordures ménagères

Pour le remplacement de vos containers (couvercles, roues...), vous pouvez compléter et renvoyer un formulaire concernant votre demande en majuscule, le plus lisible possible au SIRTOM (imprimer recto/verso) par courrier ou par mail à sirtomsudfrancilien@orange.fr. Ce formulaire vous sera fourni sur simple demande par mail en mairie.

Lutte anti-rongeurs

Face à la prolifération des rats, la commune a de nouveau fait appel à la société SERVIGECO.

Des sachets d'appâts raticides sont disponibles en mairie.

Le parking de la gare d'Etampes agrandi

Depuis le 1er mars dernier, le parking de la gare (RER et TER) principale d'Etampes accueille à nouveau les voyageurs.

Après deux ans de travaux, le parc relais compte désormais 238 places supplémentaires soit un total de 488 places. Gratuit pour les détenteurs d'un forfait Navigo annuel, les voyageurs disposant d'un pass mensuel devront s'acquitter de 40 €/mois et ceux sans forfait Navigo 56 €/mois.

Conseiller immobilier

Bienvenue à Mickaël Casale, Champmottois depuis février, en tant que mandataire immobilier, il vous conseille pour vendre ou acheter un bien...



Mission Locale Sud Essonne

La Mission Locale basée à Etampes s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui veulent être aidés et accompagnés dans l'accès à l'emploi et à l'autonomie (mobilité, logement, santé...).

Au cœur du plan #1jeune1solution, elle oriente et forme les jeunes, en proposant ;

- la mobilisation de tous les dispositifs adaptés aux jeunes : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA),
- la Garantie Jeunes : 9 à 18 mois d'accompagnement collectif et individualisé, assortis d'une allocation,
- des missions de Service Civique : mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois dans des associations ou des collectivités en France ou à l'étranger, avec indemnisation mensuelle prise en charge par l'Etat,
- un accompagnement adapté aux jeunes de 16 à 18 ans : des phases de mobilisation et de formation,
- de nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes : proposées aux jeunes sans qualification.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mission locale sud-essonne par téléphone : 01 69 92 02 02 ou par mail : mission.locale@mlse-mlidf.org

Conseils municipaux

Les comptes rendus complets des conseils municipaux sont désormais disponibles sur le site www.champmotteux.fr. A la lecture de cette chronique, nous vous invitons à prendre connaissance des principales décisions.

Conseil municipal du 15 janvier 2021 :

*Approbation du nouveau schéma d'aménagement d'ensemble incluant la parcelle communale W17 - secteur «Les ouches d'en bas».

Décembre 2020, la société «Foncière Vallée de Chevreuse» a présenté aux conseillers son projet d'aménagement de la zone - en accord avec les documents d'urbanisme, 4 parcelles répondent à une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Vers une nouvelle offre immobilière : à travers le projet «Les ouches d'en bas», la volonté de la commune est de maîtriser la typologie de bâtiment mais aussi de se caler sur la demande avec la réalisation de terrain à bâtir soit 18 lots allant de 331 m² à 564 m², une mixité de produits adaptée au primo-accédants.

L'accompagnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français veillera à l'insertion de ce projet au sein du tissu urbain existant. Des matériaux sobres et qualitatifs seront définis pour créer une identité tout en préservant une harmonie générale.

Une attention particulière sera portée sur la démarche environnementale. La création de noues enherbées et de bassins plantés permettra la gestion des eaux pluviales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord sur le projet en précisant qu'un travail collaboratif est souhaité (choix des plantations, des candélabres...).

Vote : Pour = 8 / Contre = 2



* Demande de subvention dans le cadre du contrat de voirie communale :

En 2019, le Conseil Départemental a voté une aide voirie pour l'ensemble des communes rurales (moins de 2 000 habitants). A ce titre et en fonction du kilométrage de voirie communale, Champmotteux peut prétendre à une aide de 11 698 €. Suite à l'appel d'offre piloté par la communauté d'agglomération, la société SFRE a été retenue.

A l'unanimité (10 votes pour) le conseil municipal a priorisé la réfection de l'intersection rue du couvent/ rue du château Gaillard.

Les travaux programmés pour début juillet consistent en un décaissement de la voirie existante, couche de géotextile, réfection et enrobé. Ils s'élèvent à 44 081 €.

Sont à l'étude également la réfection de la rue du Couvent et de la rue Mandonnet Marchal

* Demande de protection de la cloche au titre des monuments historiques :

Suite à un rapport de visite établi par un membre de la Société Française de Campanologie, il a été proposé au conseil municipal de demander une inscription au titre des monuments historiques de la cloche de l'église Sainte Madeleine, datant d'avant la révolution 1733.

A l'unanimité, le conseil a voté pour l'inscription

Conseil municipal du 29 janvier 2021 :

* Attribution du marché - procédure adaptée «transformation d'un ancien préau en mairie».

Considérant qu'un marché pour la transformation d'un ancien préau en mairie a été lancé par la collectivité sous forme d'une procédure adaptée,

Considérant que cette consultation a été lancée sur plateforme de dématérialisation le 9 novembre 2020 pour une remise des offres au 30 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer les lots suivants :

	Entreprise	Montant HT
Lot 1 VRD	ETP (Sermaises 45)	49 408,50 €
Lot 2 Gros œuvre	Girard Bâtiment (Engenville 45)	79 953,73 €
Lot 3 Charpente ossature bois	Cruard (Simplé 53)	71 000,00 €
Lot 5 Couverture	Perdoux SARL (Vennecy 45)	21 555,29 €
Lot 6 Menuiserie extérieure	Girard Ouvrage Bois (Malesherbes 45)	25 099,74 €
Lot 7 Menuise extérieure	Sorbat 77 (St Fargeau - Ponthierry 77)	10 770,00 €
Lot 8 Cloison doublage	Sorbat 77 (St Fargeau-Ponthierry 77)	5 592,00 €
Lot 9 Electricité	Lavacry (Santenay 94)	22 675,00 €
Lot 10 Chauffage, ventilation	Lévêque (Pithiviers 45)	12 035,80 €
Lot 11 Plomberie	Lévêque (Pithiviers 45)	7 158,10 €
Lot 12 Revêtement de sol	Solubat - Bâtisol (Rambouillet 78)	5 827,70 €
Lot 13 Peinture	Solubat - Bâtisol (Rambouillet 78)	7 271,00 €
Lot 14 Mobilier intérieur	Girard Ouvrage Bois (Malesherbes 45)	12 630,24 €

Pour rappel le lot 4 Isolation chanvre a été attribué à l'entreprise Girard Bâtiment en décembre 2020, pour un montant de 38 800,00 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics ainsi que toutes pièces

nécessaires à la mise en œuvre de cette prestation,

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 au compte 231.

=> Approbation du conseil à l'unanimité

L'ouverture du chantier est annoncée pour le 7 mai 2021, la durée des travaux est estimée à 8 mois.

En tenant compte des frais annexes (dont mission architecte, bureau d'étude...) le total de l'opération s'élève 446 088,10 € HT. Son financement sera en partie assuré par les

subventions octroyées par : le Conseil Régional (148 000 €),

le Conseil Départemental (111 000 €)

le Parc Naturel du Gâtinais (25 220 €)

Conseil municipal du 5 mars 2021 :

* Délibération autorisant la cession de la parcelle W17 au profit de la société Foncière Vallée de Chevreuse en vue du projet d'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle l'opération d'aménagement que la société dénommée Foncière Vallée de Chevreuse envisage de réaliser sur le site «Les Ouches d'en Baisé sur la parcelle cadastrée W17 appartenant à la commune et sur les parcelles cadastrées W346 - W439 et W459, opération permettant la construction de 18 logements à usage principal d'habitation,

Il est rappelé que les dites parcelles se situent en zone urbaine 1AU et en zone OAP conformément au PLU approuvé le 25 novembre 2015,

Considérant que ce projet ne peut être réalisé qu'au travers d'une opération d'aménagement d'ensemble nécessitant la vente du foncier communal (parcelle W17),

Après lecture de la promesse unilatérale de vente, le conseil municipal délibère:

- autorise la cession de la parcelle au prix de 16 € le m² soit 92 640 € pour la parcelle W17,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

=> Vote : Pour = 8 / Contre = 2

Conseil municipal du 9 avril 2021:

L'ordre du jour de ce conseil était principal axé sur l'examen des comptes administratifs et de gestion 2020 ainsi que la validation du budget 2021.

Pour rappel les documents budgétaires sont composés :



Budget primitif : il reprend les prévisions de recettes et de dépenses votés par le conseil municipal pour une année en fonctionnement et en investissement.

Compte administratif: relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont

été réalisées durant l'exercice comptable.

Compte de gestion : confectionné par le comptable public, celui-ci est personnellement et financièrement responsable des dépenses et des recettes qu'il exécute.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Le budget communal est scindé en 2 sections :

Section de fonctionnement : elle comprend les opérations de gestion courante avec les dépenses (frais de personnel, frais d'entretien, fonctionnement de l'école...) et les recettes (essentiellement les impôts locaux, les dotations versées par l'Etat...).

Section d'investissement : elle comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. En dépenses : travaux, acquisitions matériels, remboursement des emprunts et en recettes : emprunt, subventions, reversement de la TVA...

Pour être en équilibre, le budget doit remplir 3 conditions :

- L'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, elles doivent donc faire l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration.
- Le remboursement de la dette en capital pour l'année considérée (inscrit en dépense de la section d'investissement) doit être couvert par des ressources définitives de cette section.

Analyse comparative (en Euro/habitants)

2019 (€/habitant)	Champmotteux	Moyenne de la strate (de 250 à 499 habitants)
Total charges fonctionnement	606 €	615 €
Total recettes fonctionnement	719 €	771 €
En –cours de la dette	88 €	551 €
Total dépenses d'investissement	110 €	426 €
Fonds de roulement	1 220 €	628 €

Source : www.impots.gouv.fr/cl/zfl/communegfp

En 2020, la commune poursuit l'amélioration de sa situation financière,

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 205 000 €* (prévisions = 229 000 €), les recettes ont atteint 304 000 € (pour une prévision à 277 000 €)

(* les sommes sont arrondies au millier d'euros)

Impôts locaux 2020	Taux d'imposition	Produits perçus (en millier d'euros)
Taxe d'habitation	20.13 %	68 K€
Taxe foncière (bâti)	18.54 %	44 K€
Taxe foncière (non bâti)	70.29 %	25 K€

Réforme des impôts locaux en 2021 :

En 2020, 80% des contribuables ont bénéficié d'une exonération de la taxe d'habitation sur leurs résidences principales. Pour les 20% dont les revenus sont plus élevés, l'exonération sera de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023.

La suppression de la taxe d'habitation a nécessité la mise en place, à compter de 2021, d'un nouveau schéma de financement des collectivités locales. Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre seront intégralement compensés, sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Rassurez-vous votre taxe foncière n'augmentera pas (excepté si votre base d'imposition a été réévaluée, suite par exemple à un agrandissement...).

En effet, en date du 9 avril, le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien du taux, mais quelques précisions sont nécessaires pour comprendre votre prochain avis d'imposition :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Part communale = 18,54 %

Part départementale = 16,37 %

Sur votre avis d'imposition 2021, sera mentionné :

Part communale = 34,91 % (résultat de l'addition 18,54 % + 16,37 %)

Impôts locaux 2021	Taux d'imposition	Produits attendus (en millier d'euros)
Taxe foncière (bâti)	34,91 %	85 K€
Taxe foncière (non bâti)	70,29%	26 K€

Afin de maintenir les recettes de la commune, l'état versera 26 K€ au titre de la compensation. Au global, les recettes issues des impôts locaux sont prévues à hauteur de 142 K€.

Motion contre le projet d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire.

Considérant les incertitudes portant sur la nature, la traçabilité et le contrôle des terres apportées,

Considérant l'altération inévitable du site inscrit des vallées de La Chalouette et de La Louette, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des zones humides, réservoirs de biodiversité ; les atteintes à la faune et la flore sont minimisées,

Considérant les risques de pollution de la nappe phréatique, des sources, des rivières, des puits artésiens ainsi que des cressonnières...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose au projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire porté par la société Bouygues Travaux Publics,

Demande à l'État de refuser toute demande d'autorisation par quelque porteur de projet que ce soit visant à déposer sur le site des lieux-dits Ardenne - La Saboterie des déchets de quelque nature que ce soit,

⇒ **Approbation à l'unanimité par le conseil**

Commission jeunesse



Il est grand temps de constituer notre nouvelle équipe jeunesse.

Comme lors de la précédente mandature, l'équipe municipale souhaite réunir les plus jeunes Champmottois. Ils prendront part à la vie de leur village (compte rendu des conseils municipaux, participation aux fêtes et cérémonies...). Ils seront le relais permettant de conforter les liens sociaux...

Jeunes Champmottois (de 10 à 16 ans) nous attendons ton inscription.

Il suffit de nous retourner le coupon ci-joint **avant le 15 mai 2021**

Nom :

Prénom : Age :

Je souhaite être candidat au conseil des jeunes champmottois.

Mes coordonnées (adresse, téléphone, messagerie)

.....
.....

Merci de nous retourner le coupon avant le 15 mai 2021 à la mairie ou de nous adresser un message : mairie.champmotteux@wanadoo.fr